

Commission pour la Libération de la Croissance Française
Politique industrielle et se donner les moyens d'exporter plus

Se donner les moyens d'une politique publique ambitieuse pour les secteurs porteurs

1. Promouvoir une politique industrielle volontariste axée sur le développement de secteurs porteurs
2. Favoriser le développement international et accroître les exportations des entreprises françaises
3. Mener des plans d'actions ambitieux et cohérents en faveur des secteurs porteurs

F. Se donner les moyens d'une politique publique ambitieuse pour les secteurs porteurs

La croissance mondiale affiche un excédent annuel de plus de 2% par rapport à la croissance française, tirée par le développement très rapide de pays et de secteurs sur lesquels la France est aujourd'hui mal positionnée.

L'accélération de la croissance en France viendra de la capacité de nos entreprises à capter une partie de cette croissance mondiale, en se positionnant sur les secteurs les plus porteurs en termes de croissance à long terme et sur lesquels la France bénéficie d'avantages comparatifs.

L'Etat doit retrouver sa mission de stratège dans l'identification de ces secteurs porteurs et initier une politique volontariste pour créer un environnement porteur (réglementation, éducation, infrastructure) et soutenir directement les secteurs innovants (recherche, commande publique).

Dans une économie mondialisée, la notion de développement international recouvre deux réalités très différentes :

- Les exportations des entreprises françaises depuis le territoire national
- La production des entreprises françaises directement sur les marchés étrangers dans le cadre de leur développement international

L'accroissement des exportations repose sur l'amélioration de la compétitivité du site de production France. Cette question est traitée à travers les leviers transverses, abordés dans d'autres ateliers (fluidité du marché du travail, fiscalité). Au-delà de ces leviers structurels, il faut chercher à ouvrir davantage les PME sur l'extérieur pour qu'elles partent à la conquête de la croissance mondiale.

1. Promouvoir une politique industrielle volontariste axée sur le développement de secteurs porteurs

1) Objectif

Redonner à l'Etat un rôle de stratège dans le développement des secteurs porteurs pour l'économie

Initier une politique sectorielle volontariste fondée sur cinq leviers : la réglementation, l'éducation, les infrastructures, la commande publique et la recherche publique

2) Description

Mesure 1 Identifier les secteurs porteurs sur lesquels focaliser l'action publique.

Mesure 2 Structurer le secteur par la réglementation.

Mesure 3 Aiguiller le système éducatif.

Mesure 4 Développer des infrastructures adaptées aux besoins des secteurs porteurs.

Mesure 5 Stimuler la demande à travers la commande publique.

Mesure 6 Orienter les efforts de recherche publique en direction des secteurs porteurs à travers les clusters. Les clusters doivent constituer la pierre angulaire de la politique industrielle sectorielle.

3) Mise en œuvre et financement

La mise en œuvre de la fonction stratégie nécessite de redéfinir les missions au niveau de l'administration centrale du MINEFI.

Les ressources à mobiliser pour les politiques en faveur des porteurs secteurs devraient représenter au total de l'ordre de 80% des crédits d'intervention de l'Etat.

4) Impact

- Meilleure coordination des acteurs
- Clarification du rôle de l'Etat
- Concentration stratégique des ressources

5) Commentaires détaillés

➔ Mesures proposées

Mesure 1 : identifier les secteurs porteurs sur lesquels focaliser l'action publique

L'identification des secteurs porteurs doit se faire à travers une approche structurée, sur la base de l'examen du potentiel de croissance dans le monde et des avantages comparatifs de la France. Cette démarche doit également aligner les acteurs publics et privés sur un diagnostic partagé, dans une perspective dynamique : la liste des secteurs doit être réexaminée périodiquement, en intégrant l'évolution de la croissance et de la position concurrentielle de la France. Pour les secteurs clés identifiés, l'Etat et les acteurs privés doivent mettre en place un plan cohérent pour maximiser le potentiel de croissance. L'Etat doit prendre l'initiative de coordonner des plans stratégiques sectoriels.

Mesure 2 : structurer le secteur par la réglementation

L'ajustement de la réglementation est fondamental, notamment pour assurer un niveau de concurrence élevé. Favoriser par exemple l'entrée de nouveaux acteurs sur un marché, est un puissant catalyseur d'innovation et de stimulation de la demande. Elle doit être accompagnée d'une politique fiscale adaptée, favorable au développement des secteurs porteurs (par exemple, statut de la jeune entreprise innovante) et susceptible d'attirer les centres de décisions d'entreprises étrangères. La définition de norme permet à l'Etat de clarifier l'environnement des entreprises engagées dans le développement de nouvelles technologies. Celles-ci peuvent alors concentrer leurs efforts de recherche et développement sur la technologie sélectionnée.

Mesure 3 : aiguiller le système éducatif

L'Etat doit s'assurer que l'éducation génère les compétences nécessaires au besoin de développement des secteurs porteurs. Ce rôle de pilotage ne doit pas s'exercer de manière centralisée et « descendante » mais il doit résulter de la mise en place au niveau local d'écosystèmes éducatifs efficaces, associant les entreprises, les centres de recherche et les universités.

Mesure 4 : développer des infrastructures adaptées aux besoins des secteurs porteurs

Au-delà d'un portefeuille de mesures sectorielles, la capacité de la France à conquérir des positions sectorielles fortes au niveau mondial reposera sur l'alignement des acteurs publics et privés de la filière dans le cadre d'un projet stratégique de long terme « de place ».

Outre l'enjeu important de communication, ce projet stratégique permettra d'identifier les besoins d'infrastructures. A titre d'exemple, le développement du secteur financier à Paris nécessite la création d'un lycée international et un plan concerté des acteurs publics pour la mise à disposition d'espaces immobiliers adaptés.

Mesure 5 : stimuler la demande à travers la commande publique

Pour les marchés locaux, l'Etat dispose d'un levier efficace pour stimuler et structurer la demande au travers des commandes publiques.

A titre d'exemple, l'Etat pourrait jouer un rôle clé pour créer une filière industrielle dans le développement durable, notamment en s'imposant d'acheter d'ici 2 ans des voitures propres et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Mesure 6 : orienter les efforts de recherche publique en direction des secteurs porteurs à travers les clusters.

Les clusters doivent constituer la pierre angulaire de la politique industrielle sectorielle. La politique de « clusters » doit reposer sur les principes suivants :

- **Focaliser les ressources de l'Etat sur les *clusters* à plus fort potentiel dans une démarche dynamique.** Les dix premiers pôles devraient bénéficier de la majorité des aides de l'Etat. Toutefois, la liste de *clusters* soutenus par l'Etat devra être ajustée tous les deux à trois ans, en croisant l'évaluation de la performance intrinsèque des *clusters* avec une analyse de leur potentiel de croissance. Ces critères d'évaluation devraient être transparents et les résultats publiés. La création et l'accompagnement des clusters seraient sous la responsabilité des collectivités locales.
- **Créer un environnement local attractif pour favoriser l'éclosion et le développement des *clusters*.** Afin d'attirer les acteurs privés, l'action des pouvoirs publics doit s'articuler autour de règles claires, lisibles et durables. L'alignement stratégique des parties prenantes publiques et privées sur une logique de place est fondamental. Les infrastructures locales doivent être efficaces et développées en cohérence avec les besoins des acteurs locaux. Enfin, l'autonomie de chacun des acteurs doit être garantie (par exemple, celle des universités). A cet égard, la gouvernance et la professionnalisation de la structure d'accompagnement du cluster

sont clés. Il convient également de proposer une interface unique pour répondre aux besoins des entreprises qui rejoignent le *cluster* (aides, fiscalité, infrastructures).

- **Mettre en place une collaboration à l'échelle européenne entre clusters de taille mondiale.** Les pôles de compétitivité de taille mondiale devraient se rapprocher des plateformes européennes afin de mutualiser leurs moyens de R&D.

Cette politique industrielle devrait également inclure un volet consacré aux secteurs en déclin, en particulier pour accompagner la transition de la main d'œuvre de ces secteurs.

➔ Croissance des secteurs porteurs en France et dans le monde

Le critère principal de hiérarchisation des secteurs porteurs doit être le taux de croissance mondiale, croisé avec une analyse des avantages comparatifs de la France. Ont été également analysés le taux de croissance du marché français et le nombre d'emplois en France. Ces différents critères sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Croissance du marché mondial 2007-2020	Valeur ajoutée mondiale en 2007 milliards de \$	Croissance du marché français 2007-2020	Emploi en France en 2007 (milliers)
Industries environnementales	5%	A compléter	A compléter	A compléter
Services financiers	4,1%	1 877	1,9%	738
Aéronautique/défense	3,8%	370	6,8%	92
Agro-alimentaire	3,6%	630	2,0%	558
Distribution	3,6%	1 629	1,7%	1 651
Tourisme (hôtellerie et restauration)	3,5%	860	1,6%	866
Transports (terrestre, ferroviaire, aérien, fluvial, courrier)	3,4%	1 483	2,8%	1 086
Services éducatifs	3,3%	1 366	1,7%	285
Santé	2,9% (soins médicaux) 4,4% (pharmacie)	250 (pharmacie)	2,0% (services de santé) 4,2% (pharmacie)	1 282 (santé et action sociale) 152 (pharmacie)
Construction	3,1%	1 859	2,2%	1 440
Services à la personne	A compléter	A compléter	A compléter	A compléter

Source : Global Insight, INSEE (emploi en France)

➔ Description des leviers d'action publique

Pour certains de ces secteurs, la production de biens ou de services doit impérativement être réalisée localement. Nous avons distingué ces secteurs, appelés secteurs « locaux » (distribution, tourisme, services éducatifs, santé, construction, services à la personne), des secteurs globaux pour lesquels les règles du jeu sont extranationales (industries environnementales, services financiers, aéronautique/défense, agro-alimentaire, transport). Si les leviers de l'intervention publique sont identiques, leurs modalités d'application diffèrent selon le type de secteur.

Nature des secteurs	Leviers de politique sectorielle				
	Règlementation	Système éducatif	Infrastructures	Commande publique	Clusters/Recherche

Secteurs locaux	Solvabiliser la demande locale (par exemples à travers des incitations fiscales)	Développer les compétences localement pour assurer les ressources nécessaires au développement des secteurs (création d'écoles, formation professionnelle)	Evaluer les besoins futurs en infrastructure pour soutenir le développement des secteurs (par exemple le nombre d'hôpitaux)	Stimuler la demande sur des marchés naissants	Créer des centres de formation pertinents sur l'ensemble du territoire
	Définir des normes de qualité pour unifier le marché local			Structurer une logique de filière à travers la commande publique	
	Mettre en place un niveau de concurrence optimal, en favorisant notamment l'arrivée de nouveaux entrants				Assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire, en encourageant la concertation entre collectivités locales et acteurs privés
Tous secteurs		Promouvoir l'enseignement de l'anglais et d'autres langues (mandarin)	Créer les infrastructures pertinentes pour accompagner la croissance des secteurs locaux et attirer les centres de décision d'entreprises étrangères		
Secteurs globaux	Contribuer au niveau pertinent pour définir des normes (européen / mondial) et ainsi focaliser les efforts de recherche des entreprises	Développer l'innovation en formant une main d'œuvre très qualifiée		Faire du marché local une base de développement pour les entreprises françaises exportatrices	Accroître le nombre de centres de recherche à vocation mondiale
	Mettre en place une réglementation nationale favorable au développement à l'international	Créer des pôles d'enseignement supérieur d'excellence		Consolider la demande au niveau européen	
		Attirer les meilleurs talents étrangers			

F.2. Favoriser le développement international et accroître les exportations des entreprises françaises

1) Objectif

Augmenter la part de marché des entreprises françaises sur les marchés mondiaux en les incitant à sortir de leur marché domestique.

Pour poursuivre leur développement, les entreprises françaises, en particulier les PME, doivent capter la croissance mondiale, en exportant depuis la France mais également en allant produire directement sur les marchés étrangers.

2) Description

Mesure 1 : réduire le coût des VIE pour les PME

Mesure en cours d'expertise

Mesure 2 : étendre l'assiette du crédit d'impôt Exportation

Mesure en cours d'expertise

Mesure 3 : Subventionner en capital la création d'entreprises françaises importatrices de biens français à l'étranger (APFE)

L'obtention de l'APFE sert également de label de qualité du projet, ce qui facilite la recherche de financements locaux pour l'entrepreneur français. L'aide est actuellement plafonnée à 13 000 euros. Il est proposé d'augmenter le plafond à 50 000 euros.

Mesure 4 : renforcer la coopération entre Ubifrance, les partenaires du commerce extérieur et les réseaux de proximité des entreprises

Au niveau local, la chambre de commerce est l'interlocuteur immédiat des PME, en particulier pour les questions de développement international. La montée en compétence de cette interface est clé pour accompagner efficacement les PME désireuses de se développer à l'international.

Mesure 5 : encourager les agglomérations de PME sur les filières d'excellence à l'export

3) Mise en œuvre et financement

-

4) Impact

- Augmentation des créations d'entreprises françaises à l'étranger
- Accroissement du nombre de PME engagées dans un développement international.

5) Commentaires détaillés

Le défi de la dégradation du commerce extérieur

Depuis 1994, la part des exportations françaises dans les exportations mondiales est passée de 5,8% à 4,1%. Cette dégradation pourrait être nuancée en tenant compte de la montée en puissance de nouveaux pays (en particulier les pays asiatiques), dont les exportations se sont considérablement accrues sur la même période. Une analyse plus fine, au niveau de la zone euro, révèle pourtant un certain décrochage de la France par rapport aux autres pays développés : représentant 16,8% des exportations totales de la zone euro en 1999, les exportations françaises ont décliné à 14,2% en 2006. Ce repli est d'autant plus préoccupant qu'il s'accompagne d'un recul de la valeur ajoutée de l'industrie française dans l'industrie européenne (de 17,3% en 1999 à 15,1% en 2006). Ces constats semblent annoncer une perte de compétitivité de l'industrie française depuis la fin des années 1990.

En parallèle, la pénétration des importations¹ s'est accrue, passant de 19,2% en 1999 à 24,1% en 2006. Fait encore plus marquant, les importations de biens industriels ont augmenté huit fois plus vite que la production nationale de ces biens sur la période 2000-2006. Comment dès lors ignorer l'hypothèse initiale de dégradation de la compétitivité de la base industrielle française ?

Comment déterminer les causes de la mauvaise performance de la France ?

Une analyse comparée de la structure des exportations françaises et allemandes souligne le déficit relatif de la performance des exportations françaises vers les pays industrialisés, alors que celles à destination des pays émergents font preuve de plus de dynamisme (+3,1% par an vers l'Asie, +0,3% vers l'UE, -5,1% vers les autres pays industrialisés). Le décrochage français vis-à-vis de l'Allemagne semble s'accroître après 2004.

Pour expliquer cet écart de performance avec l'Allemagne, les conclusions du rapport Arthus-Fontagné - confirmées par les analyses des experts de la DGTEPE - écartent la différence de spécialisation géographique et sectorielle ou un déficit de compétitivité prix. Si la mauvaise compétitivité coût est une réalité, les entreprises françaises la compensent en abaissant leurs marges pour maintenir des prix compétitifs.

Une comparaison plus fine des caractéristiques de la base industrielle des deux pays permet d'en dégager les causes probables :

- Un mauvais positionnement en gamme des produits français : dont la source pourrait être un déficit de qualité - ou de perception de cette qualité - ou d'innovation : une étude de la DGTEPE montre que les entreprises innovantes exportent davantage
- Une spécialisation de l'Allemagne sur des biens sur lesquels elle est faiseuse de prix : le pays subit donc moins les fluctuations du taux de change de l'euro ou la compétition de pays à bas coût car il dispose d'une position solide sur ces biens
- Un déficit de PME exportatrices : l'étude comparée du tissu d'entreprises révèle un nombre insuffisant d'entreprises de taille « moyenne » en France (de 50 à 249 salariés). Or, le taux d'exportation est fortement corrélé à la taille des entreprises

Toutefois, ce constat négatif doit être contrebalancé par la réussite des entreprises françaises à l'étranger : la France est le deuxième investisseur direct à l'étranger et les entrepreneurs français installés à l'étranger réussissent très bien. A titre d'exemple, si les exportations de la France vers la Chine ne sont que de 9 milliards d'euros en 2006, les revenus des entreprises françaises installées en Chine et produisant pour le marché local avoisinent les 20 milliards d'euros. En outre, le territoire français est le 3^{ème} réceptacle d'investissements étrangers dans le monde.

Ainsi, l'analyse de la performance du commerce extérieur français agrège deux réalités bien différentes. D'une part, la France comme base de production des exportations en France apparaît peu compétitive (coût du travail élevé, manque de fluidité du marché du travail, fiscalité peu propice au développement des PME). D'autre part, les entreprises françaises font preuve d'un dynamisme marqué sur les marchés étrangers.

¹ Taux de pénétration des importations = importations/(importations + PIB)

Pour réduire l'écart de performance avec l'Allemagne et corriger la tendance à la dégradation du solde du commerce extérieur, les pouvoirs publics devraient par conséquent mettre en œuvre des actions pour améliorer la compétitivité du « site France » (leviers abordés par d'autres ateliers). C'est ce qu'a fait Gerhard Schroeder, contribuant ainsi à la baisse du coût des facteurs de production. Ces mesures devraient être complétées par une approche spécifique pour les PME.

3. Leviers d'action par secteur

L'étude des taux de croissance mondiale, croisée avec une analyse qualitative des avantages compétitifs de la France, permet de dresser une liste des secteurs porteurs qui pourraient faire l'objet de plans sectoriels spécifiques. Sur la base du découpage des leviers d'action publique identifiés dans la première partie, les tableaux ci-dessous présentent :

- Un plan d'action détaillé pour le secteur de la santé
- Des plans d'action simplifiés pour les autres secteurs porteurs

➤ Plan d'action détaillé : secteur de la santé (pharmacie et équipements médicaux)

Ce plan se compose de cinq sous-parties :

- Afficher une ambition claire et définir un plan d'action cohérent
- Dynamiser la recherche scientifique et l'innovation produit et service
- Favoriser l'émergence d'acteurs de taille mondiale
- Améliorer l'efficacité du système et libérer des marges de manœuvre budgétaires, managériales et politiques
- Ouvrir le secteur sur le monde et mettre la France au cœur d'un réseau Européen voire mondial afin d'accélérer la prise de conscience des enjeux et des solutions adoptées par les pays et institutions concurrents, attirer les innovations et talents mondiaux, et accroître l'influence des acteurs français à l'international

Secteur	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
Santé - Pharmacie et équipements médicaux	Pharmacie : 4,4%	<i>Afficher une ambition claire et définir un plan d'action cohérent</i>				
		Accroître la visibilité à 2-5 ans sur les réglementations et la fiscalité (par ex. réglementation sur les OGM, financement des déficits de la Sécurité Sociale, importations parallèles)			Affirmer et communiquer clairement sur la priorité stratégique pour la France et l'Europe de développer une industrie pharmaceutique et d'équipements médicaux à forte valeur ajoutée	
		Renforcer l'attractivité du site France pour les sièges sociaux mondiaux et européens et pour les centres de R&D			Etablir des méthodologies transparentes et objectives d'évaluation de la valeur ajoutée des médicaments et thérapies nouvelles et de prise de décisions sur les prix et remboursements	
<i>Dynamiser la recherche scientifique et l'innovation produit et service</i>						

Secteur	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
		Favoriser les approbations conditionnelles de médicaments et thérapies nouvelles	Renforcer ou créer des mécanismes encourageant les jeunes chercheurs à rejoindre ou interagir avec les entreprises (au niveau du doctorat et du post-doctorat)	Focaliser les organismes publics de R&D sur 1/ les chercheurs conduisant des recherches de niveau mondial et 2/ la valorisation de la propriété intellectuelle développée	Augmenter l'ambition des organismes publics ou parapublics de financement (ANVAR) et accroître significativement la taille des tickets de financement	Focaliser les ressources de organismes publics sur un plus petit nombre de laboratoires et scientifiques
		Promouvoir le modèle européen de protection des données pour l'étendre au niveau mondial				Revaloriser les rémunérations des meilleurs scientifiques de la fonction publique
		Renforcer les mesures fiscales favorisant la constitution de groupes français ou européens significatifs dans le secteur				
<i>Favoriser l'émergence d'acteurs de taille mondiale</i>						
		Harmoniser les réglementations au niveau européen			Positionner la commande publique dans un cadre européen	
				Favoriser l'émergence de 4-7 grandes fondations avec moyens et ambitions significatives (type AFM, ARC)	Lancer 2-3 grands programmes à dimension scientifique et industrielle, avec une nette dimension européenne, des moyens conséquents et une visibilité à 5-7 ans (par ex. prévention Alzheimer)	
				Favoriser l'émergence de 4-5 nouveaux champions industriels européens avec forte implication française, de taille mondiale (>10 MM d'euros de vente) dans la pharma et les secteurs connexes (équipement médicaux, génériques, nouvelles technologies du vivant)		Consolider les organismes publics impliqués dans la recherche
<i>Améliorer l'efficacité du système et libérer des marges de manœuvre budgétaires, managériales et politiques</i>						

Secteur	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
		Rendre cohérents et améliorer la fongibilité des statuts du CNRS, INSERM, Universités et autres acteurs clés de la R&D publique	Réviser la politique de quotas pour les personnels médicaux	Réformer l'hôpital (simplification et accélération de la mise en œuvre de la T2A, amélioration de l'efficacité opérationnelle) et restructurer l'offre de soins (spécialiser et fusionner les hôpitaux), pilotée par les Autorités régionales d'hospitalisation	Renforcer écart de prix et remboursement entre médicaments et sponsors industriels en fonction de la valeur ajoutée (<i>à approfondir</i>)	Réformer CNRS, INSERM, INRA et les autres principaux organismes de R&D publique pour i) concentrer les efforts et ressources, ii) améliorer les échanges au sein de ces organismes et avec l'extérieur, iii) considérablement stimuler la valorisation de la propriété intellectuelle générée
		Simplifier et rationaliser les agences réglementaires, et leur donner un rôle de conseil, en plus de leur rôle de contrôle	Adapter les règles d'installation de médecine libérale	Favoriser l'hospitalisation à domicile	Clarifier et respecter les engagements de la politique de remboursement de la Sécurité Sociale	
		Harmoniser la tarification des actes hospitaliers entre les secteurs public et privé		Éliminer les freins à l'émergence de distributeurs plus performants (y c pharmacies)		
		<i>Ouvrir le secteur sur le monde et mettre la France au cœur d'un réseau Européen voire mondial afin d'accélérer la prise de conscience des enjeux et des solutions adoptées par les pays et institutions concurrents, attirer les innovations et talents mondiaux, et accroître l'influence des acteurs français à l'international</i>				
		Intégrer les méthodologies et responsables des agences françaises avec celles et ceux des agences équivalentes au niveau européen, puis, dans certains cas, mondial	Renforcer les passerelles public / privé, France / Europe. Par exemple, conditionner les embauches et promotions dans les institutions publiques à, entre autre, des expériences réussies hors de la filière (à l'étranger ou en entreprise)			Faire revenir en France 1000 (5000?) scientifiques des sciences de la vie ou sciences connexes, reconnus et exerçant à l'étranger depuis plusieurs années, à tous les niveaux de séniorité, dans les universités, centres et organismes de recherche, institutions et partenariats public-privés
						Lancer un programme d'attraction des meilleurs scientifiques mondiaux dans la sphère France

➤ Plan d'action simplifié pour les autres secteurs porteurs

Secteurs	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
Industries environnementales	5%	Verdir la fiscalité				
		Développer des standards français et européens comparables				
		Simplifier la procédure d'agrément pour les technologies environnementales				
		Promouvoir la standardisation des services environnementaux				
Services financiers	4,1%	Créer une autorité de régulation unique	Créer un lycée international dans le centre de Paris	Aligner les acteurs sur une logique de place		
		Promouvoir la création d'une autorité unique de reporting des transactions	Renforcer les formations aux métiers de structuration et distribution de dérivés d'action, de structuration d'actifs et d'analyse/gestion de risques	Construire une desserte rapide entre Paris et l'aéroport CDG		
		Créer un statut fiscal spécifique pour les impatriés		Promouvoir un quartier d'affaires concentré		
		Supprimer l'impôt de Bourse				
		Lancer une réforme de la taxe sur les salaires				
		Supprimer l'obligation de publication au BALO				
		Autoriser la communication sur les opérations en anglais				
Aéronautique/défense	3,8%		Accroître le recrutement d'étudiants étrangers dans les grandes écoles d'ingénieurs		Consolider la demande en favorisant une coopération plus étroite au niveau européen en développant des programmes communs	
Agro-alimentaire	3,6%					
Distribution	3,6%	Mettre fin à l'interdiction de revente à perte				
		Restaurer la liberté des négociations entre fabricants et distributeurs				
		Abroger les lois Royer-Raffarin				

Secteurs	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
		Obliger le paiement à date pour les grands distributeurs à l'égard des PME				
		Créer une « Autorité de la concurrence », indépendante et unique				
		Abaisser les seuils de notification ex ante des opérations de concentration touchant le secteur de la distribution et du commerce de détail et instaurer un contrôle ex-post				
Tourisme (hôtellerie et restauration)	3,5%	Assouplir la politique de délivrance de visas touristiques pour les ressortissants de pays émergents (en particulier la Chine)	Promouvoir la création d'une grande école d'hôtellerie	Promouvoir la construction de place dans les ports de plaisance		
		Étendre le concept de zone touristique pour permettre l'ouverture des magasins le dimanche	Développer l'apprentissage de l'anglais et du mandarin	Accélérer l'ouverture des lignes aux compagnies aériennes à bas coût		
				Lancer un plan de communication d'envergure à l'étranger		
Transport	3,4%	Poursuivre la libéralisation du fret ferroviaire pour favoriser l'arrivée de nouveaux entrants				
		Créer une agence indépendante d'attribution des sillons				
		Promouvoir une harmonisation de la législation du travail à l'échelle européenne				
Services éducatifs	3,3%	Les mesures spécifiques pour l'enseignement supérieur sont présentées dans la partie A				
Construction	3,1%					
Services à la personne	Taux de croissance à déterminer	Considérer le ménage comme une entreprise dans son recours aux services à la personne	Alléger la procédure administrative de validation des acquis de l'expérience			
		Rééquilibrer les avantages sociaux et fiscaux au profit des organismes prestataires (éligibilité au CESU préfinancé)	Développer l'apprentissage			

Secteurs	Taux de croissance mondiale 2007-2020	Leviers de politique sectorielle				
		Règlementation	Système éducatif	Infrastructures / Mesures de place	Commande publique	Clusters/Recherche
			Harmoniser les diplômes de l'aide à domicile			
	Développer la formation à l'encadrement spécifique des intervenants à domicile					